



Crédit et compte commun

Par **laline35**, le **25/06/2014** à **15:35**

bonjour

j'ai un soucis, il y a un moment j'ai ouvert un compte commun avec mon ex , dessus il s'est greffer un crédit de consommation que tous les deux, nous nous sommes engagé à l'honoré.

nous sommes séparer, chacun avait un prélèvement sur son compte respectif et de la même somme et aujourd'hui il y a que moi qui paye ce crédit et plus Mr !!!! que faire ??
merci de me répondre au plus vite car je suis perdue.

Et sur le compte commun, le découvert augument tous les 3 mois 25 euros de frais et 8 euros de commissions tous les 15 jours .

aidez moi

Par **youris**, le **25/06/2014** à **20:56**

bjr,

je suppose que votre contrat de prêt comporte une clause de solidarité donc si un ne paie pas , le créancier peut demander à l'autre de payer.

le créancier n'est pas concerné de savoir qui paie, le créancier veut être payé.

vous devez trouver un accord avec votre ex.

cdt

Par **laline35**, le **26/06/2014** à **12:45**

Mr youris, tout d'abord merci de votre réponse .

En suite, il est vrai que j'ai déjà essayer de trouver un accord avec lui.

Cependant, mon ex me répond toujours qu'il n'a plus d'argent et qu'il est trop à découvertDu coup,je dialogue est difficile et trouver une solution aussi